



Grandes cultures

N°22
30/06/2020



Animateur filières

Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux
Agathe PENANT / **Terres Inovia**
a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Romain TSCHÉILLER / **ARVALIS**
r.tscheiller@arvalis.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Maïs

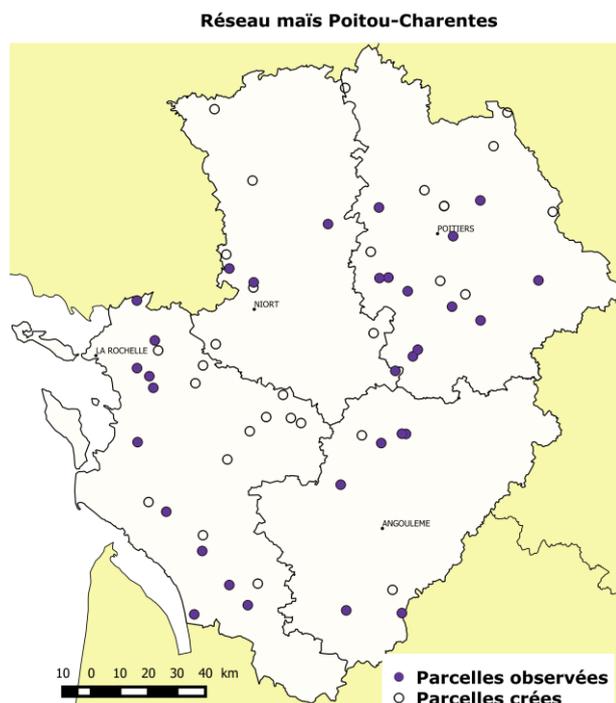
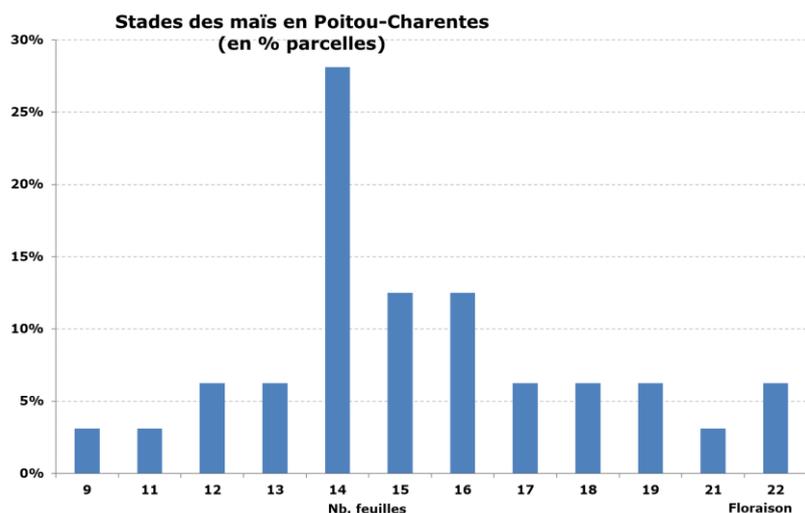
- **Stade** : moyen de 13 à 18 feuilles (BBCH 19), panicule visible pour le plus avancé.
- **Pucerons** : présence en faible intensité, à surveiller.
- **Pyrale** : vol en diminution, présence de jeunes larves confirmée.
- **Sésamie** : attaques larvaires fréquentes. Pas de capture d'adulte cette semaine. Surveillez le prochain vol.
- **Autres** : faibles attaques de cicadelles.
- **Diabrotica** : la surveillance est de mise pour une lutte efficace.

Prochain BSV le mercredi 15 juillet.

Nombre de parcelles	Maïs
Créées	62
Observées	32

• Stade phénologique et état de la culture

Selon la date de semis, les stades du maïs s'étalent de 9 feuilles à l'apparition de l'inflorescence terminale (BBCH 19 - 51), ils sont en moyenne au stade 13 - 18 feuilles.



• Pucerons

- *Metopolophium dirhodum* : très faiblement présent, il est noté dans 1 parcelle sur les 7 observées.
- *Sitobion avenae* : est observé dans 4 parcelles sur les 7. Les ailés ainsi que des petites colonies sont de plus en plus présents dans de nombreuses parcelles, mais les intensités restent très faibles et largement en-dessous des seuils indicatifs du risque.
- *Rhopalosiphum padi* : non observé, mais des progressions vers les panicules sont signalées en Charente-Maritime.

Les auxiliaires notamment les larves de coccinelles ainsi que de syrphes sont signalées dans de nombreuses situations.

Périodes et seuils indicatifs de risque :

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous, une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs de risque. Ces 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.



ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUSIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante • Entre 4 et 6 f. : 10 pucerons/plante • Entre 6 et 8 f. : 20 à 50 pucerons/plante • Après 8-10 f. : + de 100 pucerons/plante <p><u>Observez la face inférieure des feuilles</u></p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M. dirhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncé caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules.</p> <p>Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

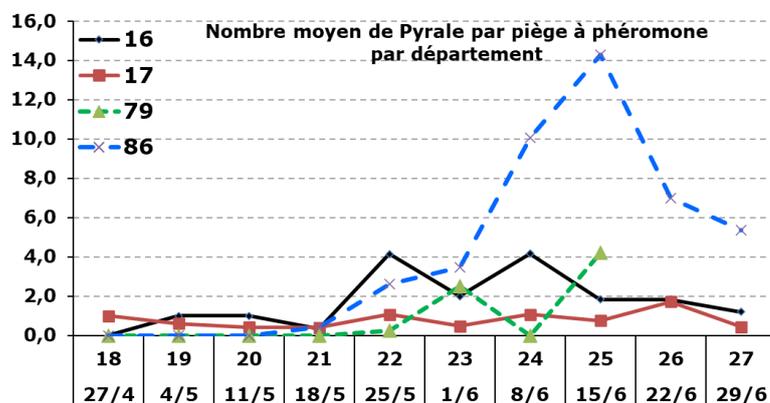
Évaluation du risque

Le risque est globalement faible car les populations restent faibles. À surveiller.

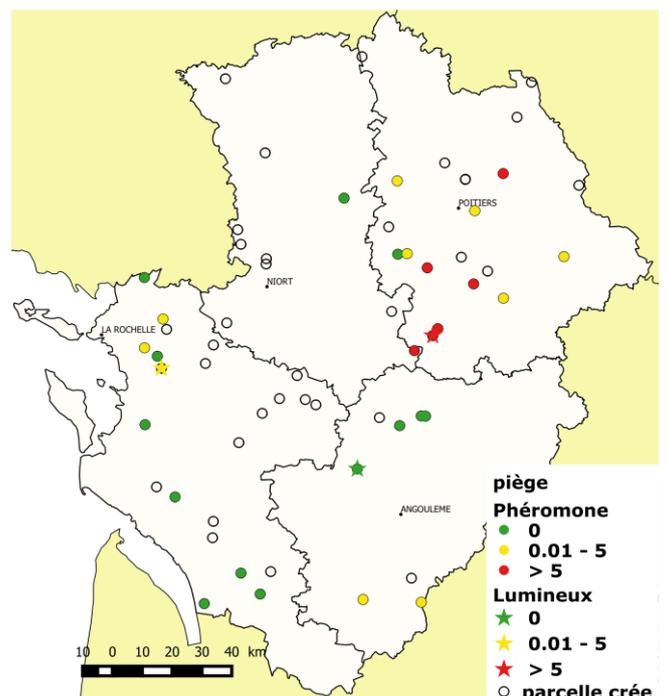
• Pyrale

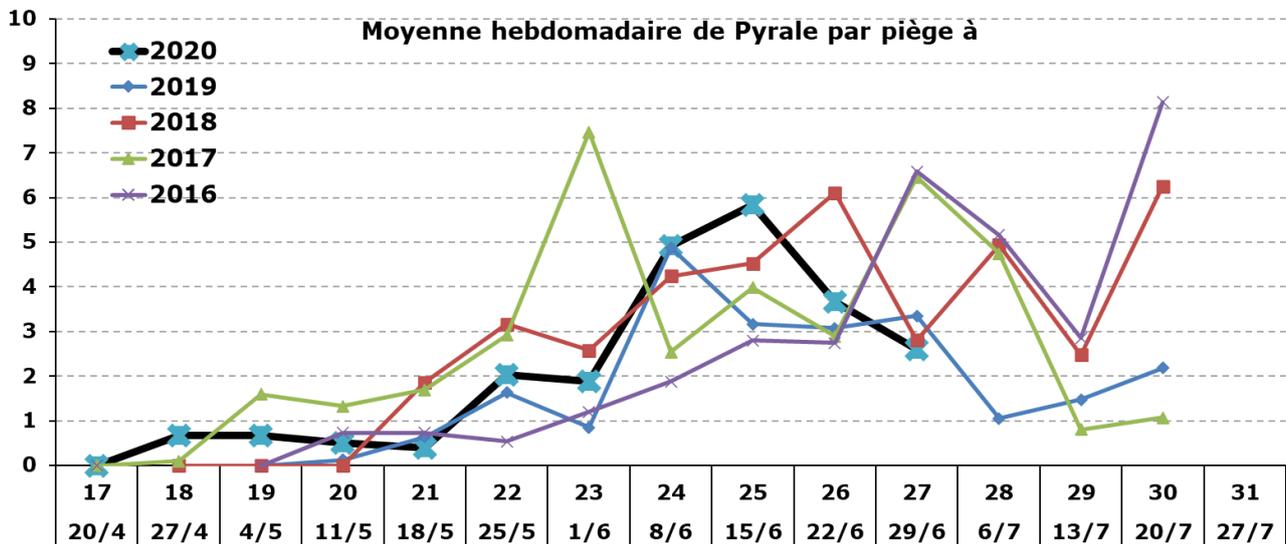
27 pièges à phéromone et 3 pièges lumineux sont relevés cette semaine. Des captures sont enregistrées dans 14 des 27 pièges et dans 2 des 3 pièges lumineux. Le vol de la pyrale est en baisse aussi dans la Vienne, mais il reste à un niveau élevé notamment en sud Vienne.

Les perforations foliaires sont maintenant visibles dans plusieurs parcelles en Poitou-Charentes et différents stades larvaires sont actuellement présents sur les plantes.



Captures pyrales du 24 au 30 juin en Poitou-Charentes





Seuil indicatif du risque :

Il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 ([BSV GC PC n°38-bilan maïs 2019](#)), en tenant compte de l'importance du vol en cours.

Évaluation du risque

L'intensité du vol baisse et le développement larvaire est toujours en cours. Les larves baladeuses de stade L1 et L2 (stade cible pour certains moyens de lutte) sont encore présentes dans de nombreuses parcelles. **Le risque pyrale peut être élevé sur les secteurs à fortes captures.**



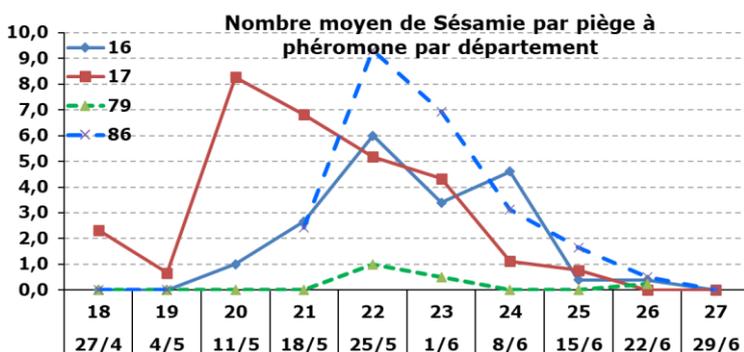
Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDQSPV/2020-355 du 11/06/2020. [Téléchargez la liste.](#)

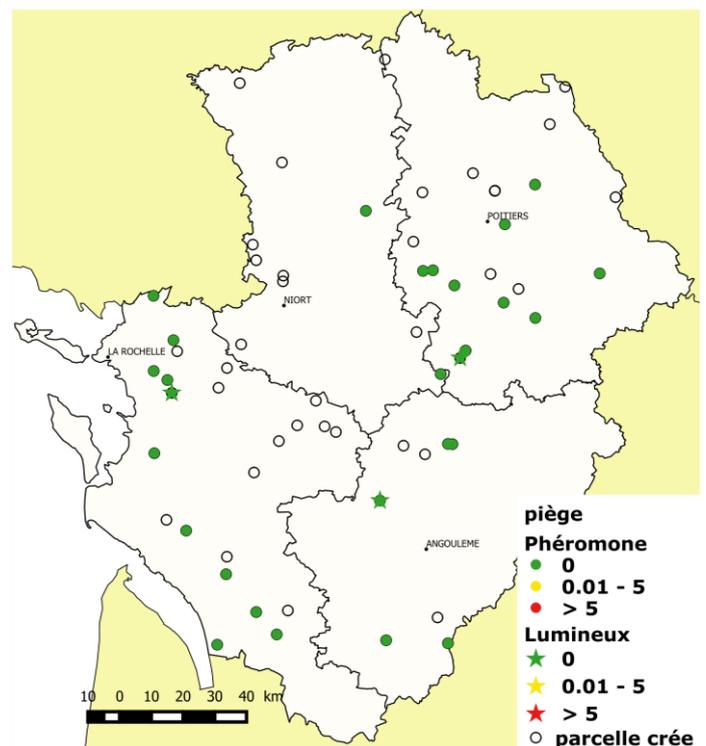
• Sésamie

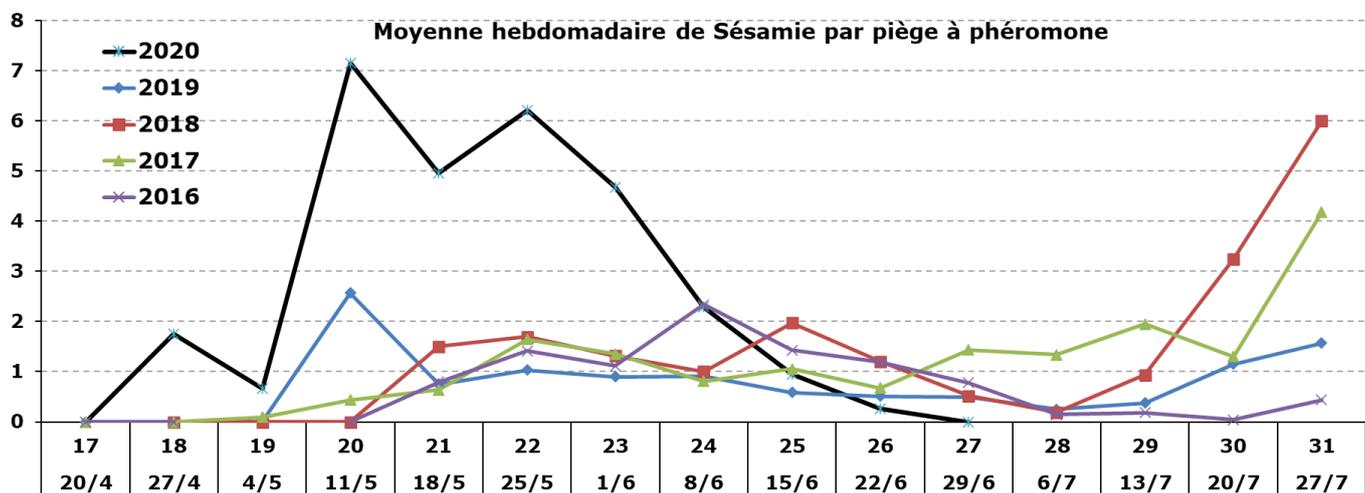
26 pièges à phéromone et 3 pièges lumineux sont relevés cette semaine. Aucune capture n'est enregistrée dans ces deux types de pièges.

Des larves de stades avancés sont présentes dans les liges. Le 2^{ème} vol est attendu prochainement.



Captures sésamies du 24 au 30 juin en Poitou-Charentes





Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 ([BSV GC PC n°38-bilan maïs 2019](#)), en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également basé sur l'observation des pieds de pontes.

Évaluation du risque

Le 1^{er} vol est terminé et les attaques larvaires sont désormais constatées dans plusieurs parcelles. Les 1^{ères} larves sont maintenant à un stade avancé, à l'intérieur des tiges et généralement à la base, et sont difficilement gérables en cas de lutte. Les conditions climatiques restent favorables pour un développement rapide de cette génération aboutissant à un second vol prochainement.

Au vu des prospections réalisées en 2019 et le suivi actuel, le **risque lié à ce ravageur est très important et concerne la majorité des territoires de Poitou-Charentes. Cependant, la gestion de la 1^{ère} génération n'est plus d'actualité.**

Poursuivre la surveillance des parcelles dans un contexte de forte pression. La gestion de la deuxième génération sera envisageable si du matériel spécifique est disponible. Poursuivre la surveillance des parcelles dans un contexte de forte pression.

• Cicadelles vertes

Des symptômes d'attaques sont encore observés dans plusieurs situations (5 des 8 parcelles observées). Mais ces attaques restent limitées aux feuilles basses et dépassent rarement la 7^{ème} feuille.

Période et seuil indicatif du risque : dès l'apparition des attaques (traces blanches) sur la feuille de l'épi et dessèchement des feuilles inférieures.

En cas de pullulation, les pertes peuvent alors atteindre 10 à 15 % du rendement. La cicadelle verte ne transmet pas de virus. L'incidence peut être plus forte si la surface foliaire des plantes est moins importante (production de maïs spéciaux).

Evaluation du risque

Les attaques sont constantes et ne concernent généralement que les feuilles basses des plantes ; **le risque est donc globalement faible.** Surveillez les parcelles en cas de temps chaud et sec.

• Chrysomèle du maïs

Ce ravageur, responsable d'attaques sur racines du maïs, est désormais implanté en Charente. Sa capacité d'adaptation à nos conditions pédoclimatiques semble favorable à l'infestation de nouvelles parcelles dans les zones contaminées.

La surveillance de cette Chrysomèle est en cours de mise en place grâce à la participation des agriculteurs et de l'ensemble des structures agricoles en Poitou-Charentes (Chambres d'agriculture, coopératives et les négoce).

Pour cette surveillance et en raison de l'avance de cycle de nombreux ravageurs, il serait souhaitable de mettre en place vos pièges cette semaine.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes :

Agriculteurs, Agri Distri Services, Bellanné SA, CA 16, CA 17, CA79, CA 86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC Villejesus, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop de Mansle-Aunac, Coop Matha, Coop Saint Pierre de Juillers, Coop Sèvre et Belle, Ets Ferru, Ets Lamy, FDCETA 17, FREDON, GEVES, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Agriculture, Terre Atlantique, Terres Inovia.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".